



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2023

1^{er} semestre 2023



ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

CAHIER DES ARRETES– SOMMAIRE

2023

ANNEE	N°	Date	Sujet
2023	15	03/04/2023	Modification nomination du régisseur suppléant régie recettes
2023	16	03/04/2023	Modification nomination du régisseur suppléant régie avances
2023	17	04/04/2023	Nomination mandataire supplémentaire régie avances
2023	18	04/04/2023	Nomination mandataire supplémentaire régie recettes
2023	19	23/05/2023	Modification de la régie recettes pour les activités de l'EPIC

Arrêté n° 2023-15 portant modification de nomination du régisseur suppléant, pour la régie et sous-régie de recettes pour les activités de l'EPIC

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu les arrêtés n° 2019-1 et n°2019-7, instituant une régie de recettes pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'arrêté 2019-3 en date du 01/10/2019, portant nomination du régisseur, du régisseur suppléant et des mandataires de la régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'arrêté n° 2019-6 en date du 15/11/2019, portant création d'une sous-régie de recettes (Pont d'Ouilly) pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'arrêté n°2022-13 en date du 20/05/2022 portant modification de la nomination du régisseur et du régisseur suppléant ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 31/03/2023 ;

Vu l'avis conforme du suppléant en date du 31/03/2023 ;

Vu l'avis conforme des mandataires supplémentaires en date du 31/03/2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03/04/2023 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – L'article 2 de l'arrêté 2019-3 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Natacha ARMAND sera remplacée par M. Jérémy BISCHOFF régisseur suppléant ;

Il convient de remplacer Mme Monnier suite à son départ à la retraite par Monsieur BISCHOFF en tant que régisseur suppléant.

ARTICLE 2 – L'article 6 de l'arrêté 2019-3 est modifié comme suit :

M. Jérémy BISCHOFF, régisseur suppléant, ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 3 – Les autres articles restent inchangés

FAIT à Falaise, le 03/04/2023

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

Le régisseur
Natacha ARMAND

Le suppléant
Jérémy BISCHOFF
« vu pour acceptation »

Le mandataire
« Vu pour acceptation »
Ophélie DELACOUR

Vu pour acceptation

Certifié exécutoire le 05 AVR. 2023
Transmission en Préfecture le 05 AVR. 2023

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place G. Le Conquérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

Arrêté n° 2023-16 portant modification de la nomination du régisseur suppléant de la régie d'avances pour les activités de l'EPIC

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu l'arrêté 2019-2 en date du 20/09/19 instituant une régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'arrêté 2019-4 en date du 01/10/19, portant nomination du régisseur, du suppléant et des mandataires pour la régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'arrêté 2022-14 en date du 20/05/22, portant modification de la nomination du régisseur et du suppléant pour la régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 31/03/2023 ;

Vu l'avis conforme du suppléant en date du 31/03/2023 ;

Vu l'avis conforme des mandataires supplémentaires en date du 31/03/2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03/04/2023 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – L'article 2 de l'arrêté 2019-4 est modifié comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Natacha ARMAND sera remplacée par M. Jérémy BISCHOFF régisseur suppléant ;

Il convient de remplacer Mme Monnier suite à son départ à la retraite par Monsieur BISCHOFF en tant que régisseur suppléant.

ARTICLE 2 – L'article 6 de l'arrêté 2019-4 est modifié comme suit :

M. Jérémy BISCHOFF régisseur suppléant, ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 3 – Les autres articles restent inchangés

FAIT à Falaise, le 03/04/2023

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

Le régisseur
Natacha ARMAND

Le suppléant
Jérémy BISCHOFF

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Signature précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Le mandataire
Ophélie DELACOUR

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place G. Le Conquerant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 0001

Transmission en Préfecture le
Certifié exécutoire le

05 AVR. 2023

05 AVR. 2023

Arrêté n° 2023-17 portant nomination de mandataire supplémentaire, de façon temporaire, pour la régie d'avances des activités de l'EPIC

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu l'arrêté 2019-2 en date du 20/09/19 instituant une régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'arrêté 2019-4 en date du 01/10/19, portant nomination du régisseur, du suppléant et des mandataires pour la régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'arrêté 2022-14 en date du 20/05/22, portant modification de la nomination du régisseur et du suppléant pour la régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'arrêté 2023-15 en date du 03/04/23, portant modification de la nomination du régisseur et du suppléant pour la régie d'avances pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 03/04/2023 ;

Vu l'avis conforme du suppléant en date du 03/04/2023 ;

Vu l'avis conforme des mandataires supplémentaires en date du 03/04/2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04/04/2023 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Mme Mary TUYTTEN est nommée mandataire supplémentaire de la régie d'avances avec pour mission d'appliquer, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur d'avances, exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 – Le mandataire supplémentaire est nommé uniquement pour la période suivante :

- DU 17/04/2023 AU 30/09/2023

ARTICLE 3 – Le mandataire supplémentaire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celle énumérées dans l'acte constitutif de la régie d'avances, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal ;

ARTICLE 4 – Les dépenses doivent être payées selon les modes de paiements prévus par l'acte constitutif de régie ;

ARTICLE 5 – Le mandataire supplémentaire est dispensé de cautionnement. Il n'est pas responsable personnellement et pécuniairement des opérations qu'il exécute.

ARTICLE 6 - Le mandataire supplémentaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité ;

ARTICLE 7 - Le mandataire supplémentaire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21/04/2006

Le 04/04/2023

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

Le régisseur
Natacha ARMAND

Le suppléant
Jérémy BISCHOFF

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Signature précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Le mandataire
Ophélie DELACOUR

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Le mandataire
Mary TUYTTEN

Signature précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Arrêté n° 2023-18 portant nomination de mandataire supplémentaire, de façon temporaire, pour la régie et sous-régie de recettes pour les activités de l'EPIC

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu les arrêtés n° 2019-1 et n°2019-7, instituant une régie de recettes pour les activités de l'Office de Tourisme du pays de Falaise;

Vu l'arrêté 2019-3 en date du 01/10/2019, portant nomination du régisseur, du régisseur suppléant et des mandataires de la régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'arrêté n° 2019-6 en date du 15/11/2019, portant création d'une sous-régie de recettes (Pont d'Ouilly) pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'arrêté n°2022-13 en date du 20/05/2022 portant modification de la nomination du régisseur et du régisseur suppléant ;

Vu l'arrêté n°2023-15 en date du 03/04/2023 portant modification de la nomination du régisseur et du régisseur suppléant ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 03/04/2023 ;

Vu l'avis conforme du suppléant en date du 03/04/2023 ;

Vu l'avis conforme des mandataires supplémentaires en date du 03/04/2023 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04/04/2023 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Mme Mary TUYTEN est nommée mandataire supplémentaire de la régie de recettes et de la sous-régie de recettes avec pour mission d'appliquer, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de recettes, exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 – Le mandataire supplémentaire est nommé uniquement pour la période suivante :

- DU 17/04/2023 AU 30/09/2023

ARTICLE 3 – Le mandataire supplémentaire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie de recettes, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal ;

ARTICLE 4 – Les recettes doivent être encaissées selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 5 – Le mandataire supplémentaire est dispensé de cautionnement. Il n'est pas responsable personnellement et pécuniairement des opérations qu'il exécute.

ARTICLE 6 - Le mandataire supplémentaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité ;

ARTICLE 7 - Le mandataire supplémentaire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21/04/2006

FAIT à Falaise, le 04/04/2023

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI



Le régisseur
Natacha ARMAND
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Le suppléant
Jérémy BISCHOFF
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation


Le mandataire
« Vu pour acceptation »
Ophélie DELA COUR

Vu pour acceptation


Le mandataire
« vu pour acceptation »
Mary TUYTTEN

Vu pour acceptation


**Arrêté n° 2023-19 portant modification de la régie de recettes
pour les activités de l'EPIC**

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'arrêté n° 2019-7 du 25/11/2019 portant modification de la régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/05/2023 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté une modification de l'article 3 de l'arrêté n° 2019-7 du 25/11/2019, comme suit :

- Le fonds de caisse est ramené à un montant global de 500 € (cinq cent euros)

ARTICLE 2 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Falaise, le 23/05/2023

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le
ID : 014-852664374-20230523-A_2023_19-AR

Le Directeur
Slim HANACHI Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC
5 Place G. Le Conguérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018



DECISIONS

CAHIER DES DECISIONS– SOMMAIRE

2023

ANNEE	N°	Date	Sujet
2023	D-2023-1	16/2/2023	Tarifs des prestations Groupes
2023	D-2023-2	15/3/2023	Tarifs des produits de la Boutique 2023
2023	D-2023-3	25/5/2023	Tarifs des produits de la Boutique 2023 – Modification n°1
2023	D-2023-4	15/6/2023	Tarifs des produits de la Boutique 2023– Modification n°2



Décision n° 2023-1

Tarifs des prestations GROUPES

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché le

ID : 014-852664374-20230216-DEC_2023_01-AU

- Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;
- Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;
- Vu la délibération n°47-2020 du 30 septembre 2020 concernant les régies de recette pour les activités de l'EPIC
- Vu la délibération n°04-2022 du 7 février 2022 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté modifications aux prestations vendues par l'Office de tourisme EPIC dans le cadre de ses activités groupes et sa régie de recettes et de dépenses .

ARTICLE 2 – Sont intégrés les tarifs suivants :

Prestations de l'Office de Tourisme pour les Groupes

Type de prestation	Prix de vente public
Durée : 1h à 2h - Visites & randonnées guidées - adultes (à partir de 20 personnes) - Tarif par personne	5,00 €
Durée : 1h à 2h - Visites & randonnées guidées - adultes (moins de 20 personnes) - Forfait	100,00 €
Durée : 1h à 2h - Visites & randonnées guidées – jeune public (- de 18 ans) (à partir de 20 personnes) - Tarif par personne	3,00 €
Durée : 1h à 2h - Visites & randonnées guidées - jeune public (- de 18 ans) (moins de 20 personnes) - Forfait	60,00 €
Durée : Entre 2h et 4h (en continu) - Visites & randonnées guidées - adultes (à partir de 20 personnes) - Tarif par personne	7,00 €
Durée : Entre 2h et 4h (en continu) - Visites & randonnées guidées - adultes (moins de 20 personnes) - Forfait	140,00 €
Durée : Entre 2h et 4h (en continu) - Visites & randonnées guidées - jeune public (- de 18 ans) (à partir de 20 personnes) - Tarif par personne	5,00 €
Durée : Entre 2h et 4h (en continu) - Visites & randonnées guidées - jeune public (- de 18 ans) (moins de 20 personnes) - Forfait	100,00 €
Accompagnement d'un groupe à la journée - adultes (à partir de 20 personnes) - Tarif par personne	15,00 €
Accompagnement d'un groupe à la journée - adultes (moins de 20 personnes) - Forfait	300,00 €
Accompagnement d'un groupe à la journée - jeune public (- de 18 ans) (à partir de 20 personnes) - Tarif par personne	10,00 €
Accompagnement d'un groupe à la journée - jeune public (- de 18 ans) (moins de 20 personnes) - Forfait	200,00 €

LIVRETS PEDAGOGIQUES

Tarifs de fourniture des livrets pédagogiques à destination des groupes scolaires

	Prix de vente public
Avec visite guidée OTPF	1,00 €
Sans visite guidée (fourniture simple)	3,00 €

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet au 01 janvier 2023

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 16/02/2022

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

Le Directeur
Slim HANACHI

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place G. Le Conguérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 21/02/2023
Et de sa transmission en Préfecture le 21/02/2023



Décision n° 2023-2

Tarifs Produits BOUTIQUE 2023

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 014-852664374-20230315-DEC_2023_02-AU

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu la délibération n°47-2020 du 30 septembre 2020 concernant les régies de recette pour les activités de l'EPIC

Vu la délibération n°04-2022 du 7 février 2022 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté un complément aux prestations vendues par l'Office de tourisme EPIC dans le cadre de sa régie de recettes et de dépenses

ARTICLE 2 – Sont établis les tarifs suivants :

Produits de la Boutique

Libellé	Prix de vente HT
3 Mini mugs	12,42 €
30 lieux incontournables à colorier	4,74 €
500 autocollants spécial princesses	7,54 €
A cheval mon carnet de balade	6,59 €
A short history of Falaise	11,37 €
Accroche clé métal Falaise 33 cm	11,67 €
Accroche clé métal statue 12 cm	7,50 €
Ardoise peinte	11,67 €
Ardoise peinte - chevalier	15,00 €
Assortiment 12 madeleines	6,64 €
Assortiment crayon couleur	2,50 €
Autocollant 3D lilifee	2,08 €
Autocollant amis des chevaux	1,25 €
Autocollant licorne	2,08 €
BD Guillaume	5,12 €
Bd Guillaume Bâtard et conquérant	14,69 €
Bd Guillaume Bâtard et conquérant gb	16,02 €
Bd Guillaume Bâtard et conquérant gb	14,69 €
BD La normandie quelle histoire !	16,02 €

BD normandie juin 44 tome 6 Falaise chambois	13,08 €
Bienvenue chez moi	9,48 €
Bloc Grand Modèle 80X80X180	63,75 €
Bloc moyen modèle 60X60X90	18,75 €
Bloc note aimanté	4,17 €
Bloc petit modèle 50X50X80	15,42 €
Bloc simple	2,50 €
Boîte à meuh	2,92 €
Boîte de 10 madeleines au Calvados	5,64 €
Boîte de 12 cakes pépites de chocolat	6,26 €
Boîte de croquants	13,27 €
Boîte de magnets	5,42 €
Bouclier en bois	6,25 €
Bouillote GM	20,00 €
Bouillote PM	11,67 €
Boule de neige	4,92 €
bte carrée plate jeu de l'oie France galettes	11,94 €
bte carrée plate jeu de l'oie sablés 200g	11,94 €
bte carrée vaches galettes	7,01 €
bte collector normandie vintage caramel	7,92 €
bte rde GM Normandie vintage caramel 150g	6,00 €
bte rde Normandie vintage caramel 50g	2,33 €
bte rde puzzle carte France galettes	11,09 €
Calvados Bouteille 35 cl 10 ans	20,00 €
Calvados Bouteille 70 cl 10 ans	31,67 €
Calvados Orne D14D61	5,02 €
Carafe 50cl 14 ans	49,17 €
Carnet coloriage	4,74 €
Carnet de recette de Normandie	9,38 €
Carnet du miquelot	2,50 €
Carnet Heula	5,83 €
Carrés en tube de caramel 150g	4,25 €
Carte Caen Evreux - 117	7,77 €
Carte France routes autoroutes 901	4,50 €
Carte Guillaume LC en 58 étapes	3,98 €
Carte historique de la bataille de ndie	3,98 €
Carte jour J 6 juin	3,98 €
Carte n°2 France at war	4,69 €
Carte n°2 La France en guerre	4,69 €
Carte postale Autocollant blason Normandie	2,08 €
Carte postale Autocollant Falaise + blason	2,08 €
Carte postale Château	0,83 €
Carte Postale D-Day Normandie omaha Beach	0,42 €
Carte Postale D-Day Normandy Arromanches	0,42 €
Carte Postale Falaise Noir et blanc	0,42 €
Carte postale Guillaume LC	0,42 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 014-852664374-20230315-DEC_2023_02-AU

Carte postale Le Goubey	0,42 €
Carte Postale Michel et le dragon	0,83 €
Carte Postale Montagnes de Normandie	0,42 €
CARTES POSTALES HEULA	1,00 €
Casquette rouge	16,58 €
CASQUETTES	16,58 €
château Guillaume LC	5,40 €
Château Guillaume LC GB	5,40 €
Château Guillaume LC NL	5,40 €
chaussettes	8,25 €
Chevalier en bois	4,92 €
Chevaliers et châteaux forts gallimard	11,28 €
Cidre coffret de 3 bouteille	8,75 €
Cidre la fiancée de Falaise	3,33 €
Coffret de 6 bières	15,83 €
coffret savons complet	33,25 €
coffret savons découverte	20,75 €
Construction mini block	3,75 €
Copie Noir et Blanc A3	0,25 €
Copie Noir et Blanc A4	0,15 €
Crayon coquelicot	3,29 €
Crayon Dday	3,29 €
Crayon de bois Falaise	0,83 €
Crayon vache	3,29 €
Criquet	3,29 €
Croquants Guillaume	4,17 €
Croquants Mathilde	4,17 €
Dé en porcelaine de Limoges	4,08 €
Décapsuleur magnet Gougoule	4,17 €
Desserts de Normandie	4,74 €
Dessous de plat HEULA	6,25 €
Disque de stationnement	1,67 €
Disque de stationnement (copie)	1,67 €
Drapeau 15X23 avec bâton	2,08 €
Drapeau 30X40 avec bâton	5,42 €
Drapeau 60X90 français	5,42 €
Drapeau 60X90 normand	5,42 €
Drapeau 90X150 français	7,92 €
Drapeau télescopique Français	3,29 €
En forêt Mon carnet de Balade	6,59 €
Epée en bois	5,42 €
Ethylotest	2,29 €
Eventail Falaise	4,83 €
Falaise autrefois 1900 1960	23,22 €
Falaise itinéraires insolites	9,48 €
Fiche de randonnée	1,00 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 014-852664374-20230315-DEC_2023_02-AU

France Nord Ouest 801	5,69 €
France792 indéchirable	5,64 €
French Cooking 3€	2,84 €
gant maniques	8,25 €
Gelée de pomme au yuzu	6,16 €
GELEES ET CONFITURES - FERME DU SAFRAN	6,16 €
gobelet Heula	2,08 €
gommettes chevaux et poneys	4,69 €
gommettes fées	4,69 €
gommettes licornes	4,69 €
Gommettes nature	4,69 €
Gourde Alu	5,42 €
Guide vert Normandie Cotentin	15,12 €
Guillaume Gisserot	2,84 €
Guillaume le Conquérant - Gisserot	4,74 €
Guillaume le Conquérant D	5,40 €
Guillaume le Conquérant en BD	12,23 €
Guillaume le Conquérant FR	6,35 €
Guillaume le Conquérant FR	5,40 €
Guillaume le conquérant GB	5,40 €
Guillaume le Conquérant NL	5,40 €
Guillaume n'est pas mort	13,23 €
Histoire de la 1ère DB polonaise	22,75 €
Histoire de la Normandie - Gisserot	2,84 €
IGN 1514SB Condé-Sur-Noireau Clécy	12,70 €
IGN 1614SB Falaise	12,70 €
IGN 1714SB Vimoutiers Trun	12,70 €
Il était une fois Guillaume le Conquérant	9,48 €
Je colorie la Gourmandie	3,79 €
Je colorie la Normandie	3,70 €
Je colorie les princesses	3,70 €
Je colorie les princesses	4,74 €
Jeep - métal	23,33 €
Jeu de 7 familles - Moyen Age	6,16 €
Jeu de cible Vincelot	10,79 €
Jeux gisserot bleu je m'amuse avec les châteaux forts	1,90 €
Jeux gisserot rose je m'amuse avec les princesses	1,90 €
Jour J Allemand Der tag X	5,40 €
Jour J anglais Dday	5,40 €
Jour J Espagnol El Dia D	5,40 €
Jour j et la bataille	5,40 €
Jour J Italien Il Dday	5,40 €
Jour J Néerlandais	5,40 €
Journal débarquement	2,80 €
Journal débarquement GB	2,80 €
Jus de Poire	4,27 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023 Affiché le ID : 014-852664374-20230315-DEC_2023_02-AU		
La cuisine Normande Gisserot		4,74 €
La Normandie - LBF		9,48 €
La Normandie- ED. Gisserot		4,74 €
La Reine Mathilde		6,35 €
La Reine Mathilde GB		5,40 €
Le dernier viking		14,22 €
Le dernier viking GB		14,22 €
Le moyen age avec des stickers		6,16 €
Le Pays de Falaise		6,16 €
Le Serpent chauve devient Zazou		23,70 €
Les civils dans la bataille de ndie		28,34 €
Les civils dans la grande guerre		18,96 €
Les ptits normands cuisinent au beurre		5,64 €
Les ptits normands débarquent		6,59 €
Les ptits normands graines de vikings		5,64 €
livret de recette 1 Graindorge		4,74 €
livret de recette 2 Graindorge		4,74 €
Livret pédagogique		3,00 €
Ma pochette d'autocollant chevaux		5,17 €
Ma pochette d'autocollant princesse		5,17 €
Magnet Y R Pleut		3,25 €
MAGNETS simples		3,25 €
Médaille Château		1,67 €
Médaille Mémorial de Falaise		1,67 €
Miel au safran		7,58 €
miel au safran 140 g		5,21 €
miel au yuzu 140 g		5,69 €
miel au yuzu 250 g		11,37 €
Mignonnette de Calvados 5 cl 10 ans		6,67 €
Mini puzzle chevalier		3,50 €
Mini puzzle Paris		3,50 €
Mini Puzzle Princesse		3,50 €
mini savon 25 g		2,17 €
Mon fantastique château		14,96 €
Monopoly Dday		37,42 €
Monopoly Normandie		24,99 €
Montagnes de Normandie		23,70 €
Moulin à vent		3,75 €
Mug		6,67 €
mug enfant		4,92 €
Mug Guillaume LC		6,67 €
Mug Heula		8,33 €
Mug verre gravé FALAISE		9,92 €
NJ dday		4,27 €
NJ Guillaume LC GB		4,27 €
NJ Guillaume le Conquérant		4,64 €

NJ la bataille de normandie	Envoyé en préfecture le 15/03/2023	
	Reçu en préfecture le 15/03/2023	
	Affiché le	
	ID : 014-852664374-20230315-DEC_2023_02-AU	
NJ les chevaux		4,27 €
NJ L'histoire du dbqt		3,70 €
NJ Monet et les impressionnistes		4,64 €
NJ the battle of normandy		3,70 €
NJ tout sur la vache		3,70 €
Pain de mousse (savon)		4,27 €
Parapluie Gougoule Heula		5,42 €
Parcours des lutins		18,25 €
Paris coffret torchon		2,00 €
Pays d'Auge Suisse Normande		9,58 €
Pays de Falaise 39/45		9,48 €
PELUCHES		18,96 €
Petit manuel de survie		7,92 €
Planche à découper Barbecue		12,80 €
planchettes apéro bio		6,67 €
planchettes apéro hihhi		16,68 €
planchettes apéro terre		16,02 €
Plaque magnétique Falaise		16,02 €
Plateaux mélamine PM		14,17 €
Poncho Heula		4,58 €
POP UP Château		3,13 €
PORTE CLE		11,28 €
Porte clé Guillaume en verre		4,08 €
porte clé lanière cuir		6,58 €
Porte clés métal viking		5,42 €
Porte monnaie grenouille		4,08 €
Porte monnaie médiéval		6,25 €
Porte monnaie vache		3,25 €
Porte photo métal Falaise		6,25 €
puzzle 100 pièces Azur		10,42 €
Puzzle origami		10,75 €
Reconnaître toutes les espèces		4,17 €
Sac à main fillette		13,27 €
Sac Le Marché Normand		4,17 €
Set shot X4		10,83 €
Socle Lumineux		10,42 €
Soldat métal noir		10,83 €
Soldat WWII résine peint		3,25 €
Sous bock Heula		3,33 €
Stylo épée		5,83 €
Stylo Falaise		3,29 €
Stylo heaume		2,08 €
Stylo soldat médiéval		3,29 €
Stylos Heula		3,29 €
Sur les chemins de l'histoire		2,50 €
		18,96 €

Sur les chemins de l'histoire gb		18,96 €
Tablier		14,92 €
The Canadians at Falaise		11,37 €
Thermos Heula		18,33 €
Thermos Heula coeur		16,67 €
TIRELIRE VACHE		10,00 €
Topo Equestre		9,48 €
Topo Escalade		4,74 €
Topo La Vélo Francette		14,12 €
Topo Les Miquelots		11,37 €
Topo Pays de Falaise		9,48 €
Topo Roche d'Oëtre		9,48 €
Topo Suisse Normande		9,48 €
Topo VTT		4,74 €
Torchon nid d'abeille vache		4,17 €
Torchon rond poule turquoise		7,92 €
TORCHONS NID D'ABEILLE		4,17 €
TORCHONS ROUNDS		7,92 €
Toupie		2,46 €
Trivial Pursuit Normandie		29,08 €
Tshirt enfant bleu chevalier		10,42 €
Tshirt enfant bleu princesse		10,42 €
Tshirt enfant rose princesse		10,42 €
Tshirt gris chevalier adulte		10,42 €
Tshirt gris chevalier enfant		10,42 €
Verre Normandie		2,08 €
Vin blanc - Auxerrois		10,17 €
Vin rouge - Pinot gris		10,42 €
Vinaigre au safran 200 ml		7,58 €
Vinaigre au safran 250 ml		10,43 €
Voyage en Suisse Normande Médiévale T3		23,22 €
Voyage en Suisse Normande Médiévale T4		20,85 €
Yoyo bois Jumi		2,42 €
Yoyo wonderful present		2,42 €

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet au 15 mars 2023

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 15/03/2023

Le Directeur
Slim HANACHI

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 15/03/2023
Et de sa transmission en Préfecture le 15/03/2023

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place G. Le Conquérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

	Décision n° 2023-3
	Tarifs Produits BOUTIQUE 2023 – Modification n°1

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu la délibération n°47-2020 du 30 septembre 2020 concernant les régies de recette pour les activités de l'EPIC

Vu la délibération n°04-2022 du 7 février 2022 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

Vu la décision D 2023 – 2 du 15 mars 2023 fixant les tarifs de la boutique au 15 mars 2023

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté un complément aux prestations vendues par l'Office de tourisme EPIC dans le cadre de sa régie de recettes et de dépenses

ARTICLE 2 – Sont établis les tarifs suivants :

Produits de la Boutique

Libellé	Prix de vente HT
Bouclier en bois	10,42 €
Epée en bois	9,58 €
Vin blanc - Auxerrois	10,42 €
Vin rouge - Pinot gris	11,25 €

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet au 25 mai 2023

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 25/05/2023

Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI
Le Directeur
Slim HANACHI

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le
Et de sa transmission en Préfecture

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le
ID : 014-852664374-20230525-D_2023_3-AU

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC**
5 Place G. Le Conquérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

**Décision n° 2023-4****Tarifs Produits BOUTIQUE 2023 – Modification n°2**

Le Directeur de l'EPIC Office du Tourisme du Pays de Falaise, Ordonnateur,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 07/02/2019 créant un EPIC Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du comité de direction en date du 11/03/2019 autorisant le président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019-1 du 01/10/2019 instituant une régie de recettes pour les activités de l'EPIC ;

Vu la délibération n°47-2020 du 30 septembre 2020 concernant les régies de recette pour les activités de l'EPIC

Vu la délibération n°04-2022 du 7 février 2022 accordant délégations au Directeur pour les activités commerciales

Vu la décision D 2023 – 2 du 15 mars 2023 fixant les tarifs de la boutique au 15 mars 2023

Vu la décision D 2023 – 3 du 25 mai 2023 modifiant les tarifs de la boutique

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est apporté un complément aux prestations vendues par l'Office de tourisme EPIC dans le cadre de sa régie de recettes et de dépenses

ARTICLE 2 – Sont établis les tarifs suivants :

Produits de la Boutique

Libellé	Prix de vente HT
Cidre La Loterie 75 cl	3,75 €
Cidre La Loterie 33 cl	2,08 €
Jus de Pomme La Loterie 1l	3,79 €
Jus de Pomme La Loterie 35cl	1,42 €
Pommeau La Loterie 35cl	7,08 €
Calvados Hors d'âge La Loterie	19,58 €
bte carrée plate jeu galettes	12,32 €
Boîte carrée sablés DDAY	7,39 €
Bd Guillaume Bâtard et conquérant	16,02 €
bte collector normandie vintage caramel	8,75 €
bte rde GM Normandie vintage caramel 150g	6,25 €
bte rde Normandie vintage caramel 50g	2,42 €
Carrés en tube de caramel 150g	4,83 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 014-852664374-20230615-DEC_2023_04-AU

ARTICLE 3 – Les modifications relatives à la présente décision prennent effet au 15 juin 2023

ARTICLE 4 – Le directeur, ordonnateur de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Falaise, le 15/06/2023

Le Directeur
Slim HANACHI
Le Directeur de l'EPIC
Slim HANACHI

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le
Et de sa transmission en Préfecture le

OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FALAISE - EPIC
5 Place G. Le Conguérant
14700 FALAISE
Tél. 02 31 90 17 26
Siret 852 664 374 00018

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le
ID : 014-852664374-20230615-DEC_2023_04-AU



DELIBERATIONS

CAHIER DES DELIBERATIONS– SOMMAIRE

2023

ANNEE	N°	Date CODIR	Sujet
2023	01/2023	05/02/2023	PRIMES EXCEPTIONNELLES
2023	02/2023	05/02/2023	OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT
2023	03/2023	05/02/2023	DOB et ACTIONS 2023
2023	04/2023	09/03/2023	TABLEAU EFFECTIFS
2023	05/2023	09/03/2023	COMPTE DE GESTION 2022
2023	06/2023	09/03/2023	RAPPORT D'ACTIVITES 2022
2023	07/2023	09/03/2023	COMPTE FINANCIER 2022
2023	08/2023	09/03/2023	BP 2023

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX SALARIÉS DE L'EPIC AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'EPIC a la possibilité de verser, à titre exceptionnel, des gratifications de fin d'année à ses salariés éligibles.

Les agents publics mis à disposition ne sont pas concernés par cette mesure.

Cette prime sera versée au titre de l'année 2022 considérant le report du Comité de Direction initialement prévu en décembre 2022

Le Comité de Direction

- Vu le Code du Tourisme
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise
- Vu la Convention Collective Nationale des Offices de Tourisme

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année aux salariés contractuels de l'EPIC
- **FIXE** les modalités suivantes :
 - 1000 euros bruts à la responsable accueil et au chargé de promotion
 - Le versement sera effectué lors de la paie de janvier 2023
- **DEMANDE** l'inscription des montants correspondant au budget de l'EPIC
- **AUTORISE** Madame la Directrice ou son représentant à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Date de convocation : 21 décembre 2022	L’an deux mille vingt et trois, le cinq janvier, le Comité de Direction de l’établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s’est réuni à Falaise sous la présidence de Madame Béatrice MARTIN, Vice-Présidente et de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.							
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 14	Collège des élus							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X	
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X	
	Titulaire	ALLENO	Delphine		X			
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X	
	Titulaire	GARIGUE	Jacques		X			
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X			
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	
• Abstention : 0	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X			
	Suppléant	LECOQ	André	X			X	
	Suppléante	MAUNOURY	Maryvonne	X			X	
Nombre de délégués votants : 14	Collège des socioprofessionnels							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	DUCLOS	Jacques		X			
	Titulaire	HOFMAN	Mark			X		
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	
	Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X	
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X	
• Voix POUR : 14 • Voix CONTRE : 0								
	Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/01/2023 Affichée le 16/01/2023							

Envoyé en préfecture le 16/01/2023
Reçu en préfecture le 16/01/2023
Affiché le
ID : 014-852664374-20230105-02_2023-DE

BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Comité de direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « *que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire* » ;
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à mandater les dépenses d'investissement du Budget OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE de l'exercice 2023, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Libellé	Montant (en €)
2051	Concessions et droits assimilés	125.00
2182	Matériel de transport	250.00
2183	Matériel informatique	1 500.00
2184	Mobilier	375.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2023.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Date de convocation :	L'an deux mille vingt et trois, le cinq janvier, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Madame Béatrice MARTIN, Vice-Présidente et de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.							
21 décembre 2022								
Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de délégués présents : 14	Collège des élus							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X	
	Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			X	
	Titulaire	ALLENO	Delphine		X			
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X	
	Titulaire	GARIGUE	Jacques		X			
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X			
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			X	
	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X			X	
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X			
	Suppléant	LECOQ	André	X			X	
	Suppléante	MAUNOURY	Maryvonne	X			X	
• Abstention : 0								
	Collège des socioprofessionnels							
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	
	Titulaire	DUCLOS	Jacques		X			
	Titulaire	HOFMAN	Mark			X		
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	
	Titulaire	JULIENNE	Valérie	X			X	
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	
	Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X	
	Suppléant	DELAY	Charlotte	X			X	
	• Voix POUR : 14 • Voix CONTRE : 0							
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/01/2023 Affichée le 16/01/2023		Envoyé en préfecture le 16/01/2023 Reçu en préfecture le 16/01/2023 Affiché le ID : 014-852664374-20230105-03_2023-DE						

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET ACTIONS 2023

Après présentation par le Directeur :

- Des cadres budgétaires de l'EPIC
- Des cadres d'intervention de l'EPIC
- Des axes stratégiques de l'EPIC
- Du programme d'actions présenté

Le Comité de Direction

- Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement de l'EPIC
- Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire et le plan d'actions présentés
- Vu le Code du Tourisme et notamment l'article R133 – 10 et suivants
- Vu le Code Générale des Collectivités et notamment l'article R.2221-18 et suivants

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2023
- **VALIDE** les axes et le programme d'actions 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
Jean-Philippe MESNIL





Département du Calvados
EPIC
Office de Tourisme du
Pays de Falaise

**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 09 mars 2023**

Date de convocation : 01 mars 2023	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.																																																																																																								
Nombre de membres en exercice : 19																																																																																																									
Nombre de délégués présents : 10																																																																																																									
• Abstention : 0																																																																																																									
Nombre de délégués votants : 10		<table><tr><th colspan="6">Collège des élus</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MESNIL</td><td>Jean-Philippe</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DAGORN</td><td>Grégoire</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>ALLENO</td><td>Delphine</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>MARTIN</td><td>Béatrice</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GARIGUE</td><td>Jacques</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>COURVALLET</td><td>Samuel</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GUIBOUT</td><td>Maryvonne</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>GASNIER</td><td>Jean-Marie</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>LEROUX</td><td>Jean-Claude</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>GALLET</td><td>Jean-Louis</td><td></td><td>X</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>LECOQ</td><td>André</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléante</td><td>MAUNOURY</td><td>Maryvonne</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr></table>						Collège des élus							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X	Titulaire	DAGORN	Grégoire			X		Titulaire	ALLENO	Delphine			X		Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X			Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X			Titulaire	LEROUX	Jean-Claude			X		Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X			Suppléant	LECOQ	André	X			X	Suppléante	MAUNOURY	Maryvonne			X	
		Collège des élus																																																																																																							
		Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																																	
		Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X																																																																																																	
Titulaire		DAGORN	Grégoire			X																																																																																																			
Titulaire		ALLENO	Delphine			X																																																																																																			
Titulaire		MARTIN	Béatrice	X			X																																																																																																		
Titulaire		GARIGUE	Jacques	X			X																																																																																																		
Titulaire		COURVALLET	Samuel		X																																																																																																				
Titulaire		GUIBOUT	Maryvonne	X			X																																																																																																		
Titulaire		GASNIER	Jean-Marie		X																																																																																																				
Titulaire		LEROUX	Jean-Claude			X																																																																																																			
Suppléante		GALLET	Jean-Louis		X																																																																																																				
Suppléant		LECOQ	André	X			X																																																																																																		
Suppléante		MAUNOURY	Maryvonne			X																																																																																																			
• Voix POUR : 10 • Voix CONTRE : 0		<table><tr><th colspan="6">Collège des socioprofessionnels</th><th></th></tr><tr><th>Statut</th><th>NOM</th><th>Prénom</th><th>Présent</th><th>Abs.</th><th>Exc.</th><th>Votant</th></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUCLOS</td><td>Jacques</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>HOFMAN</td><td>Mark</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>PLESSARD</td><td>Jean-Marc</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>BISSON</td><td>Delphine</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>JULIENNE</td><td>Valérie</td><td></td><td></td><td>X</td><td></td></tr><tr><td>Titulaire</td><td>DUBOC</td><td>Yann</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>SAMSON</td><td>Gérard</td><td>X</td><td></td><td></td><td>X</td></tr><tr><td>Suppléant</td><td>DELAY</td><td>Charlotte</td><td colspan="3">Démissionnaire</td><td></td></tr></table>						Collège des socioprofessionnels							Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant	Titulaire	DUCLOS	Jacques			X		Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X	Titulaire	JULIENNE	Valérie			X		Titulaire	DUBOC	Yann	X			X	Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X	Suppléant	DELAY	Charlotte	Démissionnaire																															
	Collège des socioprofessionnels																																																																																																								
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant																																																																																																			
Titulaire	DUCLOS	Jacques			X																																																																																																				
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X																																																																																																			
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X																																																																																																			
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X																																																																																																			
Titulaire	JULIENNE	Valérie			X																																																																																																				
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X																																																																																																			
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X																																																																																																			
Suppléant	DELAY	Charlotte	Démissionnaire																																																																																																						
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/03/2023 Affichée le 15/03/2023	Envoyé en préfecture le 15/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023 Affiché le ID : 014-852664374-20230309-DEL_2023_04-DE																																																																																																								

Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise

Séance du 09 mars 2023

Délibération n°04/2023

EPIC – TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu du départ en retraite d'une agente mise à disposition, le poste sera temporairement pourvu sur un contrat à durée déterminée à partir du 1^{er} avril, avec l'Office en employeur direct. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

FONCTION	STATUT	GRADE	COUT SALARIAL annuel	ANCIENNETE
Directeur	Fonctionnaire détaché Temps complet	Attaché	48 000,00 €	2011
Responsable accueil	CDI Temps complet	Echelon 2.1	38 500,00 €	2003
Chargé de promotion	CDI Temps complet	Echelon 1.2	34 500,00 €	2012
Conseiller(e) en séjour	CDD Temps complet – 1 ^{er} avril 2023	Echelon 1.1	22 550, 00 €	NC

Le Comité de Direction

- Vu les dispositions du Code du Tourisme et notamment l'article L 133-12
- Vu les statuts de l'EPIC OTPF et notamment son article 8
- Vu la nécessité de remplacement d'un agent mise à disposition

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL





Département du Calvados
EPIC
Office de Tourisme du Pays
de Falaise

**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 09 mars 2023**

Date de convocation : 01 mars 2023	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité de Direction de l'établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s'est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.						
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de délégués présents : 10	Collège des élus						
	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
	Titulaire	DAGORN	Grégoire			X	
	Titulaire	ALLENO	Delphine			X	
	Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
	Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
	Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
	Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
	Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
• Abstention : 0	Titulaire	LEROUX	Jean-Claude			X	
	Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X		
	Suppléant	LECOQ	André	X			X
	Suppléante	MAUNOURY	Maryvonne			X	
	Collège des socioprofessionnels						
Nombre de délégués votants : 8	Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
	Titulaire	DUCLOS	Jacques			X	
	Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
	Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
	Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
	Titulaire	JULIENNE	Valérie			X	
	Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
	Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X
	Suppléant	DELAY	Charlotte	Démissionnaire			
	• Voix POUR : 8 • Voix CONTRE : 0						
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/03/2023 Affichée le 15/03/2023	Envoyé en préfecture le 15/03/2023 Reçu en préfecture le 15/03/2023 Affiché le ID : 014-852664374-20230309-DEL_2023_05-DE						

Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise

Séance du 09 mars 2023

Délibération n°05/2023

EPIC – COMPTE DE GESTION 2022

Le Comité de direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et des Communes, notamment les articles L2121-31, L2341-1 et D2343-1 à D2343-10 ;
- Vu l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 réalisée par le Receveur Communautaire ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Receveur ;
- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** le compte de gestion de l'EPIC du Receveur Communautaire pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Directeur à signer tout document relatif à ce sujet

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 014-852664374-20230309-DEL_2023_06-DE

Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise

Séance du 09 mars 2023

Délibération n°06/2023

EPIC – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Le Comité de direction

- Vu le Code du Tourisme et en particulier l'article R.133-13,
- Vu les statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise ;
- Vu le rapport d'activités présenté par la Direction,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à transmettre ledit rapport à l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Falaise

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise

Séance du 09 mars 2023

Délibération n°07/2023

EPIC – COMPTE FINANCIER 2022

Le Comité de direction

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération 09-2022 de l'EPIC adoptant le Budget Primitif 2022
- Vu l'exercice 2022 de l'EPIC
- Vu la présentation faite par le Directeur

Après en avoir délibéré,

➤ **ATTESTE** la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion

➤ **ADOpte** le compte financier 2022 dont la synthèse est la suivante :

Section d'investissement	Montants 2022	Section d'exploitation	Montants 2022
Recettes	1 040, 88 €	Recettes	310 117,94 €
Dépenses	4 556, 29 €	Dépenses	414 766,74 €
Solde	- 3 515, 41 €	Solde	- 104 648,80 €
Report N-1	- 445, 74 €	Report N-1	227 166,93 €
Résultat au 31/12/ 22 de la section	- 3 961, 15 €	Résultat au 31/12/ 22 de la section	122 518, 13 €

➤ **PREND ACTE** du report du résultat de l'exercice 2022

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet

Le Président
Jean-Philippe MESNIL





Département du Calvados
EPIC
Office de Tourisme du Pays
de Falaise

**Délibération du Comité de Direction
de l'établissement public industriel et commercial
du 09 mars 2023**

Date de convocation :

01 mars 2023

Nombre de membres en
exercice : 19

Nombre de délégués
présents : 10

• Abstention : 0

Nombre de délégués
votants : 8

• Voix POUR : 8

• Voix CONTRE : 0

Certifiée exécutoire

compte tenu de la
transmission en
Préfecture le 15/03/2023

Affichée le 15/03/2023

L’an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité de Direction de l’établissement public industriel et commercial, légalement convoqué s’est réuni à Falaise sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président.

Collège des élus						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire			X	
Titulaire	ALLENO	Delphine			X	
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			X
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie		X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude			X	
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X		
Suppléant	LECOQ	André	X			X
Suppléante	MAUNOURY	Maryvonne			X	

Collège des socioprofessionnels						
Statut	NOM	Prénom	Présent	Abs.	Exc.	Votant
Titulaire	DUCLOS	Jacques			X	
Titulaire	HOFMAN	Mark	X			X
Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X			X
Titulaire	BISSON	Delphine	X			X
Titulaire	JULIENNE	Valérie			X	
Titulaire	DUBOC	Yann	X			X
Suppléant	SAMSON	Gérard	X			X
Suppléant	DELAY	Charlotte	Démissionnaire			

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 014-852664374-20230309-DEL_2023_08-DE

Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise

Séance du 09 mars 2023

Délibération n°08/2023

EPIC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Comité de direction

- Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement de l'EPIC
- Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire et le plan d'actions 2023 adoptés par délibération n°03-2023 du 05 janvier 2023
- Vu les articles R.2221-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article R133 – 10 du Code du Tourisme
- Vu l'exercice 2022 de l'EPIC
- Vu la présentation faite par le Direction

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** : le budget primitif 2023 de l'EPIC OTPF selon les montants suivants :
- Section d'investissement (D/R) 7 261, 00 €
- Section de fonctionnement (D/R) , 00 €

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	BP 2023	Chapitre	Désignation	BP 2023
011	Charges à caractère général	174 431,15 €	13	Atténuations de charges	1 500,00 €
012	Salaires + charges sociales	268 870,00 €	70	Vente de produits, de prestations et de marchandises	82 474,02 €
65	Autres charges de gestion courante	2 130,00 €	74	Subvention d'exploitation	221 200,00 €
68	Amortissement des biens	3 020,00 €	75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	279,85 €			
D002	Résultat N-1 reporté		R002	Résultat N-1 reporté	118 556,98 €
Total général section d'exploitation		448 731,00 €	Total général section d'exploitation		448 731,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Chapitre	Désignation	BP 2023	Chapitre	Désignation	BP 2023
20	Immobilisation incorporelles	300,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (excédent de fonctionnement capitalisé)	3 961,15 €
21	Immobilisations corporelles	2 999,85 €	23	Virement de la section de fonctionnement	279,85 €
			40	Opérations d'ordre et de transfert	3 020,00 €
D001	Résultat N-1 reporté	3 961,15 €	R001	Résultat N-1 reporté	
Total général investissement		7 261,00 €	Total général investissement		7 261,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à transmettre la présente demande budget au président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile à ce sujet ;

Le Président
 Jean-Philippe MESNIL

